

Délibération n°2021-025 du Conseil d'administration du 26 octobre 2021 relative à la Fiche modificative ayant pour objet la modification de la redevance entretien maintenance

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 27

Vu le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Vu la redevance prévu au R4a du contrat de partenariat public-privé signé le 15 mars 2016,

Considérant la nécessité, depuis le démarrage de la crise sanitaire, d'adapter et de renforcer les dispositifs de protection et de désinfection impliquant une évolution de la redevance précitée d'un montant de 32068 euros HT/an, et correspondant aux prestations suivantes :

- mise en place dans l'ensemble des bâtiments du campus des consommables gel hydroalcoolique, serviettes papier essuie main en quantité suffisante pour l'ensemble de la population du campus toutes saisons confondues
- Exploitation maintenance de l'accastillage lié à ces fournitures

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

D'autoriser le Président à conclure et signer la fiche modificative ayant pour objet la modification de la redevance entretien maintenance et à lui apporter au préalable et le cas échéant les amendements nécessaires pour permettre sa signature, pour une durée n'excédant pas la date de fin d'utilisation du passe sanitaire.

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 27

Affichage le 26/10/2021

Publication au registre des actes de l'Établissement le 26/10/2021

Transmission au contrôle de légalité le 26/10/2021

Délibération certifiée exécutoire le 10/11/2021



Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé